



Le 28/09/2022, à 19h15 en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 21/09/2022

Membre en exercice : 15

Présents : 11 Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Marie-Laure Gobin, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Jean-François Eyer mann, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés : 2 Sylvie Rodier-Arnaudin (**pouvoir** à Fabien Verrat) et Alain Denaves.

Absents : 2 Karl Pommeraud et Lionel Egretier.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

OBJET : Autorisation donnée au Maire de Demande de subvention au Fonds de Concours de la Communauté de Commune de l'Estuaire.

Le Maire propose quatre projets dont des devis ont été demandé :

- La réfection des trottoirs RD135 avec la **Colas**, groupement de commande avec le CCE, pour trois devis : **27629.91€ HT + 47507.68€ HT + 7769.60€ HT** dans de but d'améliorer la circulation des piétons. Spot un montant total HT de 82907.19 €.
- Un changement de radiateur à l'école avec **Alexandre DEBANDE EURL plombier** à Saint André de Cubzac pour un devis de **3010.92€ HT** pour améliorer les conditiontion de chauffage de l'école.
- La mise en place d'un pompe à chaleur à l'école avec **NR Elec** de Saint Aubin de Blaye pour un devis de **3302.80€ HT** pour les différents branchements électriques liés a l'intallation de ladite pompe à chaleur.
- L'aménagement de la MAM d'Anglade avec **WELDOM** d'Etauliers pour un devis de **2999.25€ HT**, **MEUBLE TORRES** de Saint Martin Lacaudassade pour un devis de **5238.40€ HT**, **BATILAND RAVET** d'Etauliers pour un montant de **1538.67€ HT**, **ISOMAG** d'Eyrans pour un devis **4303.10€ HT** et **NR ELEC** de SAINT Aubin de Blaye pour un devis de **6537.06€ HT** et de **12906.96€ HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** la mise en place des 4 projets
- **décide** d'inscrire au budget communal la somme nécessaire à la réalisation de ces projets dans les comptes de la classe 2 pour un montant total **de 122744.35€ HT**.
- **décide** de demander le bénéfice du Fonds de concours de la Communauté de Commune de l'Estuaire pour cette installation dont le devis s'élève à **61372.17 € HT**.

Le plan de financement sera le suivant :

- subvention Fonds de Concours de la CCE : 50% du HT	61372.17 € HT.
- autofinancement :	61372.17 € HT.
Total :	122744.35 € HT.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Marie-Laure GOBIN, secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 28/09/2022
Fabien VERRAT, Maire.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.